

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Après la phase de mise en place qui a occupé toute l'année 2021, 2022 a été l'année de démarrage des activités, d'un point de vue aussi bien financier qu'opérationnel.

1. MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC L'INSTITUT MICHEL SERRES

Réuni le 12 novembre 2022, le Conseil d'administration a acté la création au sein de Catharsis d'un programme piloté par l'Institut Michel Serres.

En 2015, l'Institut Michel Serres, en s'appuyant sur une équipe de recherche au sein de l'institut des systèmes complexes (CNRS, INRIA) de l'Ecole normale supérieure de Lyon, a ouvert un chantier pour faire progresser les méthodologies d'évaluation et de suivi du « capital naturel », considéré comme désignant un système intégré de ressources (y compris humaines) et de biens communs écologiques, et pour développer des outils pour le prendre en compte dans les protocoles de décision publics et privés. Plusieurs projets de recherche sont conduits (par ex. une méthode d'évaluation du capital naturel (bio-géo-physique et non monétaire) territoriale), des formations (par ex. Ecole Anthropocène au sein de l'ENS de Lyon 2016, 2017 ; Campus Anthropocène de Berlin 2014, 2016, 2020), des événements art & sciences (par ex. Création musicale de Xu Yi en 2017), et des actions (par ex. exception agricole en 2014, la visite des Kogis en Biovallée en 2017). A travers les nombreuses actions conduites depuis sa création, l'Institut a ainsi développé un important réseau de soutien, en France comme à l'international, tant dans le domaine scientifique qu'auprès des institutions publiques et des collectivités.

Toutefois, il est apparu, dès 2017, suite notamment à la collaboration engagée avec l'Association Biovallée pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt du TIGA (Territoire d'innovation de grande ambition) que le cadre académique n'est plus suffisant pour intégrer les savoirs situés, en co-construction avec les citoyens. Parce que les limites administratives d'un institut hébergé dans une structure de recherche publique freinent les possibilités de co-financement, il est décidé de créer un Do Tank dont l'objet est de prendre en main la gestion opérationnelle (financière et juridique) des projets pour lesquels l'Institut Michel Serres est cité comme partenaire.

L'Institut Michel Serres a confié à Catharsis la gestion des projets pour lesquels l'Institut Michel Serres opère indépendamment du cadre académique pour élaborer développer des formations originales et transformatrices (en construisant sur le savoir-faire accumulé au cours des années précédentes), des territoire-école inspirants, des projets de recherche appliquée.

C'est sur cette base que l'association Catharsis est appelée à participer au projet Territoires d'innovation – Biovallée par le biais d'une convention de reversement liant l'association à l'association Biovallée aux fins de mise en œuvre d'une action intitulée « Évaluation du capital naturel et formations des actrices et acteurs à la comptabilité écosystémique à l'échelle de la Vallée de la Drôme » (voir ci-après, section 2).

2. PROJET TERRITOIRES D'INNOVATION DE LA BIOVALLÉE DE LA DRÔME

Catharsis, opérant pour le compte de l'Institut Michel Serres, est signataire d'une convention avec l'association Biovallée de la Drôme dans le cadre d'un projet intitulé « Biovallée : Un écosystème rural précurseur et reproductible. La transition, source d'un développement économique durable et coopératif pour le bien-être et le bien devenir en territoire rural ». Catharsis y prend la responsabilité de l'action « Evaluation du capital naturel et formations des actrices et acteurs à la comptabilité écosystémique à l'échelle de la Vallée de la Drôme », en lien étroit avec l'association Biovallée, dans son rôle de coordination du pôle des savoirs, et avec le conseil scientifique du programme Territoire d'Innovation – Biovallée. La convention est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022.

L'opération portée par Catharsis, mobilisant un ensemble de compétences expertes de son réseau, articule une évaluation du capital naturel sur l'ensemble du territoire de la Biovallée (2200 km²) et une formation des acteurs et actrices concernés à l'usage de la comptabilité écosystémique dans la gouvernance territoriale.

Le travail de recherche correspondant à l'évaluation du capital naturel est conduit en même temps que les premières étapes du processus de formation afin de tisser des liens avec le territoire, et permettre de prendre le temps pour amener les notions et les méthodes en s'appuyant sur l'écoute des besoins et des attentes des acteurs concernés.

En relation avec le projet, Catharsis a conduit dès 2022 des actions de cofinancement, notamment sur commande de la DREAL AURA. Des réunions de travail ont commencé, dès la signature de la convention, entre l'équipe de Catharsis et l'association Biovallée au sein d'un comité de suivi de l'action pour présenter l'évolution de la comptabilité. Dès novembre 2022, des rencontres avec les acteurs concernés et une conférence de sensibilisation au lancement du projet se sont déroulées. En décembre 2022, l'équipe a produit des comptes CECN et défini des indicateurs adaptés aux territoires de la vallée de la Drôme.

Le projet se poursuivra jusqu'en 2025 et prendra pour Catharsis, en 2023, une densité significativement accrue.

3. LES POTAGERS VERTICAUX COMME OPÉRATEURS DE SANTE COMMUNE

En 2022, Catharsis s'est engagée avec différents partenaires, sous l'égide de la Ville de Paris, pour élaborer un projet opérationnalisant à l'échelle de la ville le dispositif de « potagers verticaux » issu de la démarche PoVerS.

Le projet PoVerS s'était donné pour mission de développer des solutions innovantes pour répondre aux dysfonctionnements urbains. PoVerS, utilise des potagers verticaux urbains individuels comme modèles de transformation systémique, permettant de rendre les villes plus résilientes et écologiques.

Le potager vertical urbain individuel pourrait transformer les villes en améliorant la visualisation des enjeux écologiques, en changeant les comportements des habitants, en favorisant les rapprochements sociaux, en améliorant le cadre de vie et en contribuant à l'autonomie alimentaire des villes.

Le projet PoVerS avait été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêts « Stratégies d'innovation systémique low-tech en Île-de-France » lancé par l'ADEME Île-de-France, qui a fourni un soutien financier et consiste à une recherche-action centrée sur les potagers verticaux urbains individuels, visant à évaluer leur impact et leur potentiel d'implantation en Île-de-France.

L'étude avait procédé à une analyse comparative des dispositifs et projets existants, en évaluant le caractère low-tech des potagers verticaux, leur potentiel d'implantation, les freins au déploiement, et en élaborant des scénarios de déploiement et de massification.

Le projet avait été réalisé en partenariat avec la Direction régionale de l'ADEME en Île-de-France. Des conférences et rencontres ont été organisées avec des responsables du Département de l'Essonne et de la Ville de Paris.

Présentée en mai 2022 à l'Académie du Climat, l'étude avait révélé le potentiel d'implantation théorique sur le périmètre de Paris et de la Petite Couronne (6,8 millions d'habitants), soit environ 2 millions de modules. Ce résultat avait été pondéré par le filtre des freins et des verrous, et le potentiel réel a été ramené à environ 1 million de modules, ce qui représente quelques 30 000 tonnes de légumes et un quart de la consommation annuelle de 1 million d'habitants. Cette hypothèse confirme que la culture par potager vertical urbain peut constituer un nouveau volet significatif de l'agriculture urbaine.

L'évaluation avait également permis d'identifier les freins et conditions nécessaires pour la mise en œuvre et la massification des potagers verticaux, tels que l'accès aux données, les questions éthiques et la sensibilisation du public.

Des recommandations avaient été formulées pour les collectivités, bailleurs sociaux et autres parties prenantes, et un prototype pédagogique ainsi qu'un projet pilote de déploiement avaient été proposés pour valider les conditions de faisabilité.

En s'associant aux suites données à ce projet innovant, Catharsis s'est positionnée sur le terrain de la transformation des pratiques urbaines en appliquant le référentiel de la santé commune élaboré au sein de l'Institut Michel Serres.

4. CONCEPTUALISATION D'UN « INSTITUT D'ÉTUDES AVANCÉES » A JINAN EN CHINE

Dès 2021, Catharsis s'était impliquée dans un projet, issu de discussions initiées par certains de ses adhérents, de création d'un réseau international d'institut d'études avancées, travaillant en perspective transdisciplinaire sur les transformations environnementales et mobilisant de manière originale dans ce cadre les pratiques artistiques.

Plusieurs options ont été explorées dans ce cadre en 2022, la plus prometteuse se situant en Chine, où la ville de Jinan, dans la province du Shandong au sud-est de Pékin, a exprimé son intérêt d'accueillir un tel institut, avec des financements hybrides public-privé dans le cadre de différentes actions industrielles liées à la transition écologique dans cette région de la Chine.

Des notes conceptuelles ont précisé l'ambition et les modalités envisageables de l'action, dont l'étude se poursuivra en 2023.

5. CRÉATION DE LA SECTION FRANÇAISE DU CLUB DE ROME

A l'initiative de membres de la direction du Club de Rome, la décision a été prise de créer en 2022 un Section française du Club de Rome, qui pour différentes raisons historiques et institutionnelles. Il a été convenu que Catharsis devienne un partenaire stratégique de la nouvelle association, qui envisage de focaliser ses actions et la construction de sa communauté autour des pratiques transformatrices. En outre, Catharsis agit comme opérateur administratif et financier de la Section, au titre d'une convention bilatérale.